

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du 28 novembre 2011

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2011
- Assurance groupe du personnel
- Décision Budgétaire Modificative
- PLUI (comité opérationnel)
- Subventions opération façades, PIG
- Micro crèches Froncles et Bologne
- Schéma de coopération intercommunale
- Questions diverses

**Le 28 novembre 2011** à 20h00, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Vignory, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, REY Emmanuelle, VACHET Blandine, VAUTHIERS Chantal, VISIOLI Sylvie, WY SOCKI Annie, MM : BLANCHOT Robert, BONNECUELLE Jacky, CONTAL FABIEN, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LAHOREAU Jean-Eric, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves VALLOT Gilbert, VOIRIN Patrice,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PAULIN Michel à M. MAILLOT Denis,

Excusé(s) : MM : DEMERSON PASCAL, KIHM Jean-Paul MONFILS Didier, NOIROT Luc,

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 06/06/2011**

Aucune remarque n'étant apportée au procès-verbal de la séance du 06 juin 2011, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- **Assurance groupe du personnel**

Le Président indique que le contrat d'assurance groupe du personnel sera résilié au 31/12/11.

Le Centre de Gestion a procédé, pour le compte des collectivités, à une mise en concurrence de son contrat d'assurance statutaire, en application des dispositions du Code des marchés publics.

Le résultat de cette consultation est le suivant :

Candidat retenu : GRAS SAVOYE/AXA

Le Centre de gestion précise que GRAS SAVOYE était déjà l'assureur des collectivités, depuis 6 ans, à la satisfaction générale. Il précise en outre, que le taux proposé, bien que supérieur au précédent (ceci est dû à l'allongement de la durée de travail à 62 ans) reste très attractif comparé à la concurrence.

Ainsi, le Président propose de suivre la consultation du Centre de Gestion et de retenir GRAS SAVOYE / AXA pour un contrat d'assurance groupe du personnel, comme suit :

Contrat d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 avec possibilité de résiliation annuelle.

Taux de cotisation : tous les risques avec franchise de 10 jours pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 6.18 % (contre 3.85 % auparavant).

Taux de cotisation : tous les risques avec franchise de 10 jours pour les agents non affiliés à la CNRACL – titulaires, stagiaires ou non titulaires : 1.35 % (taux identique).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la proposition d'adhésion à ce contrat d'assurance groupe.

#### ▪ **Décision Budgétaire Modificative**

Le Président indique qu'une ouverture de crédits est nécessaire concernant le chapitre 011 « charges générales ».

De même, il convient d'allouer des crédits, par le biais d'une subvention, sur le budget annexe du CIAS, pour la MARPA. En effet, l'établissement aura des charges à payer dès l'ouverture fin novembre. Aucune trésorerie n'étant constituée pour l'instant, il est proposé que la communauté de communes assure le fonds de roulement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition de modification budgétaire telle que présentée en séance.

#### ▪ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Le Président indique qu'une première réunion est prévue le 05 décembre concernant le PLUI. Les membres de la commission aménagement de l'espace ainsi que les maires ou leurs représentants, sont conviés à cette réunion où le bureau d'étude présentera un diagnostic du territoire.

En fonction de la démarche du projet qui sera présentée par le bureau d'étude, un comité de pilotage pour le suivi de ce dossier sera nommé.

#### ▪ **Opération Façades**

Le conseil de communauté approuve à l'unanimité l'attribution de subventions telle que l'a définie la commission opération façades.

#### ▪ **Programme d'intérêt général**

Le Président rappelle que ce programme à l'initiative du Pays de Chaumont, concerne 4 communautés de communes (bassin nogentais, vallée du Rognon, St-Blin et Bologne-Vignory-Froncles). Notre collectivité est l'intercommunalité où il y a le plus de dossiers instruits et accordés. La distribution de dépliants a été bénéfique même si les objectifs prévus ne sont pas atteints.

Le programme arrivant à échéance, le Pays a sollicité les partenaires concernés ETAT/Région, pour une éventuelle poursuite de cette animation. La communauté de communes du Pays Chaumontais souhaiterait intégrer le nouveau programme ce qui entraînerait une baisse de la cotisation des intercommunalités.

L'incidence économique de cette action n'est pas bénigne puisque ce sont plusieurs millions d'euros sur l'ensemble du territoire qui sont générés par ce programme. Les entreprises locales sont très souvent sollicitées à ce sujet.

- **Micro-crèches Froncles et Bologne**

- Le Président indique que le permis de construire est déposé pour la micro-crèche de Soncourt. Il indique avoir monté une opération pilote au sujet de ce bâtiment qui sera équipé de capteurs. Grâce à un partenariat entre l'éducation nationale et la fédération du bâtiment, les sondes installées permettront une exploitation des données (taux d'humidité, taux de Co2, température interne, externe...) par le Lycée Charles de Gaulle dans le cadre d'un programme de travaux pratiques.

Pour Froncles et Bologne, des questionnaires ont été envoyés aux familles. Les résultats de cette enquête doivent être joints au dossier de demande d'agrément déposé auprès du Conseil Général.

Concernant les travaux de ces deux sites, il s'agira d'une construction neuve pour Bologne (estimée à 348 000 €) et d'une réhabilitation de bâtiment pour Froncles (Logements Hamaris donnés à la communauté de communes, estimée à 947 000 €). Ce sera l'occasion pour le bâtiment de Froncles de créer un espace multi-accueils regroupant toutes les actions relevant de la compétence de la communauté de communes, à savoir : micro-crèche, école intercommunale de musique, médiathèque, contrat enfance jeunesse...

Pour les subventions relatives à ce projet, le Président rappelle que la CAF assure des aides permettant un taux total de 80% pour les dossiers déposés avant le 31/12/2012. Les conditions de dépôt des dossiers pour la DETR ayant été modifiées, les demandes de subventions 2012 doivent être remises en Préfecture pour le 15/12/2011. C'est pourquoi, le Président sollicite un avis de principe sur le dépôt de ces dossiers. Le Bureau délégué pour la réalisation des plans de financements validera la proposition.

Le Président rappelle toutefois, que ce programme de travaux ne sera pas inscrit sur 2012 comme indiqué lors de la réunion du vote du budget 2011.

Après délibération, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le principe de dépôt de demandes de subventions pour ces travaux. Il accepte également à l'unanimité le recours à un maître d'œuvre pour réalisation de l'avant-projet et projet.

- **Schéma de coopération intercommunale**

Le Président indique que dans le cadre de la consultation par le Préfet, sur le schéma de coopération intercommunale, 8 communes de la communauté de communes de la Vallée du Rognon, ont délibéré pour rejoindre notre communauté de communes : Andelot-Blancheville, Chantraines, Cirey-les-Mareilles, Mareilles, Rimaucourt, Reynel, Signeville, Ecot-la-Combe. Dans l'optique d'un rapprochement entre la com com d'Andelot-Doulaincourt et celle de Saint-Blin, les élus de ces communes ont préféré une intercommunalité plus cohérente en matière de territoire mais également en matière de compétences.

M. Maillot indique que pour ces 8 communes, il ne s'agira pas d'une fusion de com com mais bien d'adhésions de nouvelles communes. Il n'y aura donc pas de transfert de compétences nouvelles. Ces 8 communes ont accepté les statuts et compétences de notre communauté de communes.

Des tableaux sont donnés au sujet de la fiscalité de ces communes et des incidences financières du fait de ces adhésions.

La démarche est la suivante : délibération de la communauté de communes puis acceptation ou non par le Préfet en fonction des réponses.

M. Roy indique que le schéma sera revu dans 6 ans avec une nouvelle modification des périmètres. L'avantage de la venue de 8 communes supplémentaires est de renforcer la communauté de communes face à l'agglomération qui va être créée sur Chaumont.

M. Jauvain intervient pour indiquer avoir compris les bienfaits de ce regroupement et le bon fonctionnement en commun à venir. Cependant il souhaiterait connaître les projets qui vont maintenir une cohérence du territoire, le bassin de vie n'étant pas forcément commun d'une commune de l'intercommunalité à l'autre.

M. Maillot indique que les communes souhaitant intégrer la communauté de communes n'avaient pas de programme clair au niveau des compétences de leur intercommunalité. En intégrant la communauté de communes elles acceptent les compétences déjà définies au niveau de l'aménagement de l'espace, du tourisme, de l'économie... Les programmes des travaux en cours seront poursuivis puis ajuster ensuite en fonction des nouvelles communes.

Dans le cas de nouvelles compétences celles-ci seront décidées, comme cela a toujours été le cas, par le conseil communautaire puis les communes.

M. Lejour s'interroge sur les investissements réalisés par la communauté de communes de la vallée du Rognon sur ces communes.

M. Maillot souligne que dans le cas d'investissements réalisés et correspondant à nos compétences, ces investissements seront intégrés à la communauté de communes (exemple de l'accueil petite enfance d'Andelot). Par contre pour les interventions ne rentrant pas dans nos statuts, ce sont les communes qui récupèrent la compétence (exemple entretien de la voirie).

M. Contal demande pourquoi le découpage des intercommunalités ne se fait pas en fonction des cantons.

M. Maillot confirme qu'il ne s'agit pas de la même chose et que le découpage des cantons est lié aux futurs circonscriptions pour les élections des conseillers territoriaux. Notre communauté de communes a déjà d'ailleurs des communes de plusieurs cantons différents. Il existe déjà des bassins de vie différents sur notre collectivité avec leurs propres particularités (communes du plateau et communes de la vallée de la marne).

Après débat, le Président propose au conseil communautaire de délibérer dans un premier temps sur l'acceptation des 8 communes de la vallée du Rognon, à notre communauté de communes : résultat des votes : 5 abstentions et 31 voix pour.

Dans un deuxième temps, le Président sollicite l'avis du conseil communautaire au sujet de l'intégration de la commune de Sexfontaines, commune isolée pour l'instant, à notre communauté de communes : résultat des votes : accord à l'unanimité.

Le Président précise qu'à priori, la commune de Sexfontaines attendra le délai légal maximum pour intégrer l'intercommunalité.

#### ▪ Questions diverses

Chantier d'insertion Donjon de Vignory : M. Maillot informe que FR3 est venu faire un reportage et qu'un article a été publié dans la Voix de Haute-Marne. Il indique d'ailleurs qu'un nouveau correspondant de ce journal est disponible pour les maires qui souhaitent faire paraître des articles sur leur commune.

MARPA de Froncles : Des pénalités de retard vont être appliquées pour la première fois pour une entreprise. Les visites lors des portes ouvertes de la MARPA ont été nombreuses et les personnes sont enchantées de l'établissement. Une aide financière de la MSA est prévue pour l'ouverture de l'établissement.

Ecole de musique : Les concerts de Noël de Froncles et Bologne auront lieu les 9 et 10 décembre.

La journée nature 2012 est fixée au 16 septembre à Rouécourt avec inauguration des travaux réalisés sur la fontaine.

Participation Mémorial De Gaulle : une remise de 4 000 € sur les 10 000 € de l'action de départ a été décidée par le conseil d'administration du mémorial.

M. Roy informe qu'un arrêt de la cours d'appel de Bordeaux a indiqué que la participation financière des communautés de communes au contingent SDIS est illégal. Ce problème sera revu ultérieurement s'il fait jurisprudence.

La prochaine réunion du conseil de communauté aura lieu le **13 décembre 2011 à 20h à Vignory**. Elle aura notamment pour objet le bilan des ordures ménagères 2011 et le vote des tarifs 2012.

Le Président propose d'ores et déjà d'augmenter la tarification des haltes nautiques. Un bilan détaillé sera présenté lors de la prochaine assemblée.